

**MODIFIANT L'ARTICLE 4 DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2012-071  
CONCERNANT LE PROGRAMME DE RÉHABILITATION  
DE L'ENVIRONNEMENT (FONDS ENVIRONNEMENTAL)**

---

- ATTENDU l'adoption du règlement numéro 2012.071 concernant le programme de réhabilitation de l'environnement (Fonds environnemental)
- ATTENDU que le conseil est d'avis de modifier l'article 4, alinéa 4.5 du règlement numéro 2012-071 en modifiant l'aide financière accordée;
- ATTENDU qu'un avis de motion a été donné à la séance ordinaire du conseil tenue le 10 juin 2013;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean Zielinski,  
Appuyé par la conseillère Marie Ségleski et résolu à l'unanimité

Que le règlement portant le numéro 2013-091 soit et est adopté et qu'il soit statué et décrété ce qui suit :

**ARTICLE 1 :** Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

**ARTICLE 2 :** modifiant L'ARTICLE 4 UTILISATIONS DES FONDS, alinéa 4.5

L'aide financière accordée sera basée sur la facture du professionnel ayant préparé les plans du système d'égout. L'aide financière sera de 50 % de la facture, mais ne pourra être supérieure à 400 \$, plus la possibilité d'indexation **est remplacé par ce qui suit :**

**4.5 L'aide financière accordée sera basée sur la facture du professionnel ayant préparé les plans du système d'égout. L'aide financière sera de 50 % de la facture, mais ne pourra être supérieur à 500 \$, plus la possibilité d'indexation.**

**ARTICLE 3 :** ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

LE MAIRE INTÉRIMAIRE

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL

---

Pierre Payer

---

Jacques Taillefer

**Adopté à la séance ordinaire du Conseil tenue le 8 juillet 2013 par la résolution numéro 2013.07.143**

---

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC D'ANTOINE-LABELLE  
MUNICIPALITÉ DE LA MACAZA

**RÈGLEMENT NUMÉRO 2013-91**

**MODIFIANT L'ARTICLE 4 DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2012-071  
CONCERNANT LE PROGRAMME DE RÉHABILITATION  
DE L'ENVIRONNEMENT (FONDS ENVIRONNEMENTAL)**

---

Avis de motion le 10 juin 2013  
Adoption du règlement le 8 juillet 2013  
Avis public le 15 juillet 2013

**PRÉSENCES**

Pierre Payer, maire intérimaire  
Nicole Drapeau, conseillère  
Carmen Caron, conseillère  
Marie Ségleski, conseillère  
Guy Alexandrovitch, conseiller  
Jean Zielinski, conseiller